

Temps libre pour voter lors des élections générales du 3 novembre 2020

Employés

La loi du District de Columbia exige que les employeurs affichent cet avis, qui informe les employés des dispositions relatives à la prise d'un congé administratif payé pour voter lors des élections tenues dans le District de Columbia et dans d'autres juridictions où leurs employés ont le droit de voter.

Cet avis doit être affiché de manière visible sur tous les sites où les employés se présentent au travail et sur le site web de l'employeur, le cas échéant.

Dates et heures de vote :

VOTE ANTICIPÉ : Du 27 octobre 2020 au 2 novembre 2020 - Les bureaux de vote sont ouverts de 8h30 à 19h00.

JOUR DU SCRUTIN : 3 novembre 2020 - Les bureaux de vote sont ouverts de 7h00 à 20h00

Vos droits :

La loi du District de Columbia (D.C. Official Code 1-1001.07a) vous permet, sur demande à votre employeur, de prendre au moins deux heures de congé payé pendant votre journée de travail prévue pour voter :

- lors d'une élection tenue dans le District, si vous êtes habilité(e) à voter dans le District, ou
- lors d'une élection tenue dans la juridiction dans laquelle vous êtes habilité(e) à voter

Votre employeur peut :

- vous demander de présenter votre demande de congé payé pour voter dans un délai raisonnable avant la date à laquelle vous souhaitez voter, et
- préciser les heures pendant lesquelles vous pouvez prendre un congé payé pour voter, y compris en vous demandant de :
 - voter pendant la période de vote anticipé au lieu du jour du scrutin, ou
 - voter au début ou à la fin de votre journée de travail, que ce soit lors du vote anticipé ou le jour du scrutin

Votre employeur ne peut pas :

- entraver, restreindre ou refuser toute tentative de prendre un congé payé pour voter en vertu de la loi applicable, ni
- exercer des représailles contre vous pour avoir pris un congé payé pour voter en vertu du droit applicable
-

TEMPS LIBRE POUR VOTER

TIME OFF TO VOTE

VOTEZ EN TOUTE SÉCURITÉ



VOTRE VOTE COMPTE

Pour plus d'informations, appelez la commission électorale (DC Board of Elections) au 202-727-2194.